



ARRÊTÉ DU 15 Février 1945

Article 1er

Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la Conservation présente un intérêt général, l'étang du Prévôt et les parcelles riveraines sis sur les communes de CLERGOUX et de CHAMPAGNAC la NOAILLE (Corrèze).

Parcelles cadastrales : CLERGOUX - Section A 1 : 30 à 34 - 4I à 44  
84 à 9I

Section A 2 : 500 - 511 - 512 à  
515 - 530 à 534  
534 bis - 535.

CHAMPAGNAC-la-NOAILLE - Section D 1 - 220 à 223 - 232 à 238 - 240  
249 - 252 à 254 - 31I à 313  
322 - 323.

Section D 2 - 350 à 357 - 362 - 364 à 369

Par délégation :

Le Directeur Général de l'Architecture

Pour copie conforme  
Le Chef du Bureau des Sites,

signé : R. DANIS